

# POUR UN « ACTE II » DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DES PRATIQUES ACTUELLES DE LA MUSIQUE

## POURQUOI CETTE CONTRIBUTION ?

**La culture est l'un des moteurs essentiels de la région**, représentant un ensemble très diversifié de pratiques, d'artistes, de structures et constituant une part essentielle de l'identité d'un nombre croissant de franciliens.

Les musiques dites « actuelles », particulièrement, se caractérisent par une multitude d'initiatives et d'engagements personnels et collectifs qui recouvrent des dimensions aussi bien citoyennes, artistiques, culturelles, sociales qu'économiques ou technologiques.

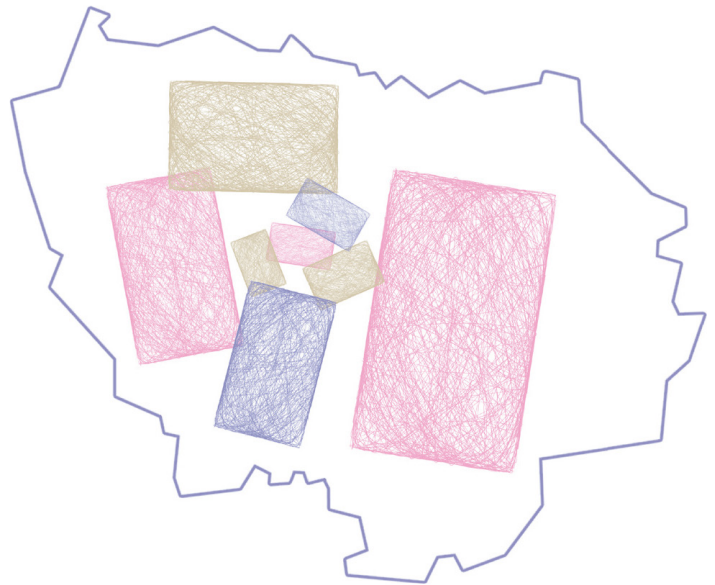
Au regard de leur diversité, de leurs spécificités et de l'engouement croissant qu'elles génèrent au sein de la population, **les musiques actuelles restent encore insuffisamment prises en compte par les pouvoirs publics, aussi bien sur le plan national que territorial**. Il est donc nécessaire aujourd'hui de mettre en œuvre de « véritables politiques publiques concertées et ajustées au développement des musiques actuelles » comme l'appelaient déjà de leurs vœux en 2006 différentes institutions (Ministère de la Culture, Association des Régions de France, Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture...) et organisations professionnelles dans le cadre du Conseil Supérieur des Musiques Actuelles.

Ces 10 dernières années, la politique culturelle régionale a connu d'indéniables avancées : développement de la Permanence Artistique et Culturelle, mise en place de dispositifs spécifiques à des champs artistiques et/ou types de structures peu pris en compte jusqu'à alors (musiques actuelles, arts de la piste et de la rue, lieux de fabrique...). Nous avons eu l'occasion de saluer ces avancées tout en pointant un ensemble de manques et de freins empêchant certains dispositifs de donner leur pleine mesure.

Alors que la Région va prendre une nouvelle dimension avec la réforme territoriale en cours, et dans un contexte de crise sans précédent pour les acteurs culturels, il nous paraît primordial que l'intervention culturelle régionale accentue son développement autour d'un certain nombre d'enjeux majeurs de politiques publiques.

**Le RIF, qui œuvre depuis une quinzaine d'années pour la prise en compte par les pouvoirs publics des enjeux et des spécificités de ce secteur en Île-de-France, a souhaité participer au débat en élaborant cette contribution**. Celle-ci est le fruit de notre étude attentive des différents dispositifs régionaux, des retours réguliers de nos adhérents, des discussions avec d'autres acteurs culturels, de l'étude des politiques menées dans d'autres Régions, et plus généralement de l'expertise que nous avons su développer au fil des années. Une partie de ces propositions ont été élaborées avec des organisations franciliennes œuvrant sur d'autres champs disciplinaires, notamment au sein de l'Ufisc<sup>1</sup>, d'autres sont plus spécifiques au champ des musiques actuelles/amplifiées.

**Cette contribution a vocation à être partagée, mise en débat, complétée, affinée... dans l'esprit de concertation et de co-construction des politiques publiques que nous prônons depuis la création du RIF.**



## LES ENJEUX DE L'INTERVENTION RÉGIONALE EN MATIÈRE CULTURELLE

Nous considérons que l'intervention régionale en faveur de la culture doit être guidée par une **triple exigence de diversité** :

### Garantir la diversité culturelle et les droits culturels

Pour l'Unesco, la diversité culturelle doit être considérée comme « *un patrimoine commun de l'humanité* » et sa défense comme « *un impératif éthique inséparable du respect de la dignité de la personne humaine* ». L'exercice des droits culturels est la condition essentielle de la préservation et de la promotion de cette diversité. Ratifiés par la France lors de différents traités, inscrits désormais dans la loi NOTRe, les droits culturels doivent devenir le fil rouge des politiques culturelles menées par l'Etat et les collectivités territoriales en veillant notamment à :

- considérer les publics non pas comme de simples consommateurs mais bien comme des acteurs dont il faut favoriser la participation dans les processus artistiques et culturels,
- œuvrer à la construction d'individus libres et critiques en favorisant, notamment au travers de valeurs de l'Education Populaire, l'épanouissement des populations et le mieux vivre ensemble,
- conforter la vie associative comme un vecteur d'émancipation qui permet à chacun de participer et de s'impliquer dans une démarche citoyenne.

### Garantir et préserver la diversité artistique

Face aux risques d'homogénéisation, de standardisation ou de repli identitaire liés notamment à la mondialisation, il est primordial de défendre le respect des différentes formes d'expression et de représentation artistiques, d'agir pour créer les conditions propices à la production et la distribution d'œuvres, de biens et de services culturels diversifiés, mais aussi de garantir l'expérimentation et l'émergence artistique.

Il s'agit également de lutter contre tout type de hiérarchie entre les formes d'expression artistique, de ne pas céder à la volonté d'imposer des modèles culturels figés mais au contraire d'accorder la même considération à l'ensemble des disciplines et pratiques artistiques.

### Garantir la diversité des initiatives

La diversité des initiatives est une condition indispensable pour permettre la diversité culturelle et artistique. C'est particulièrement vrai pour le secteur musical, composé aujourd'hui d'une myriade de petites et très petites entreprises (très majoritairement associatives), mais également par des entreprises d'envergure nationale, voire internationale, ainsi que par des structures publiques. Les musiques actuelles ne peuvent véritablement se développer sans un maintien, et même un renforcement, de cette diversité et la recherche d'un meilleur équilibre au sein de cet écosystème.

Cela passe par la recherche d'un développement territorial cohérent et équitable. Cela passe également par la reconnaissance de la pluralité des modèles organisationnels et économiques, et notamment des acteurs culturels de l'économie solidaire qui représentent une alternative durable au phénomène de concentration industrielle.

## UN SECTEUR D'ACTIVITÉ ESSENTIEL POUR LA RÉGION

### La culture en Île-de-France c'est...

- 5,5% des emplois en Île-de-France (contre 1,9% sur l'ensemble du territoire français) et même 9% si l'on étend le champ observé à l'économie créative (soit davantage que les secteurs financiers, de la construction ou encore de l'hôtellerie/restauration).
- 49% des emplois culturels en France, 52% des salariés du régime de l'intermittence.
- 18% des structures employeuses de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France.
- 66 millions d'entrée dans les sites culturels.

### Les musiques actuelles en Île-de-France c'est...

- Près de 30 000 représentations chaque année (soit 46% du nombre de représentations sur l'ensemble du territoire national).
- 217 festivals.
- Près de 10 millions de spectateurs chaque année.
- Plusieurs milliers de salariés et bénévoles.
- Et aussi et surtout des dizaines de milliers de franciliens qui apprennent, répètent, jouent en groupe...

Sources : DRAC IDF, CNV, Irma, Atelier, IAU, RIF.

## NOS PROPOSITIONS

Pour décliner ces grands enjeux de politique publique, nos réflexions nous conduisent à faire un certain nombre de propositions, qui pour certaines pourraient s'inscrire dans les dispositifs existants, via quelques ajustements, pour d'autres impliqueraient la création de nouveaux outils.

Nous présentons ici ces propositions de manière synthétique mais nous sommes bien entendu disposés à les étudier plus précisément avec celles et ceux qui le souhaiteraient.

### Favoriser l'accès aux pratiques musicales

- **Proposer un parcours culturel aux lycéens, apprentis et étudiants franciliens**, en développant un fonds dédié (intégrant l'actuel dispositif Musiques au lycée) s'appuyant sur un partenariat avec les différentes Académies franciliennes mais aussi des ressources telles que les médiateurs culturels de la Région ; ce fonds pourrait aussi bien soutenir les projets ponctuels qu'encourager les partenariats sur la durée entre opérateurs culturels et établissements scolaires.
- **Favoriser les coopérations entre acteurs des musiques actuelles et écoles de musique/conservatoires**, via des missions d'accompagnement sur les territoires, dans le cadre d'un partenariat renforcé entre l'Ariam Île-de-France et les réseaux musiques actuelles.
- **Ouvrir davantage les dispositifs existants** (PAC - Permanence Artistique et Culturelle - et dispositifs d'aide aux projets musiques actuelles) **à l'accompagnement des projets artistiques au sens large**, et ne pas les centrer uniquement autour de la pratique professionnelle.
- **Mettre en place un « chèque pratique artistique »**, destiné à réduire le coût pour les lycéens, apprentis et étudiants de l'accès à des heures de cours, de répétition ou d'enregistrement ; cette carte pourrait aussi ouvrir la possibilité de réduction sur des concerts/spectacles.

### Favoriser la création et l'insertion professionnelle des groupes et artistes franciliens

- **Faciliter l'accès à la PAC pour les groupes/artistes musiques actuelles** qui, du fait de leur structuration et de leur fonctionnement différents des compagnies de théâtres ou de danse, peinent aujourd'hui à intégrer ce dispositif.
- **Étendre les dispositifs d'aide aux équipes artistiques d'Arcadi** (aujourd'hui centrés sur la chanson) à l'ensemble des esthétiques des musiques actuelles, avec des moyens associés.
- **Favoriser la circulation et l'emploi des artistes en Île-de-France** (via notamment un renforcement du dispositif Itinérances<sup>1</sup>, dans une articulation à trouver peut-être avec le dispositif national Cafés Culture installé récemment) **mais aussi sur le reste du territoire national et à l'international** (via les contrats de coopération conclus entre la Région et d'autres régions du monde ou encore la convention avec l'Institut Français qui ne prennent que très peu en compte la musique aujourd'hui).
- **Considérer la musique enregistrée et ses supports comme des processus de création à part entière**, avec une aide directe à la production de CD/DVD/supports numériques pour les labels indépendants et/ou une prise en compte plus importante de ces dimensions dans les dispositifs d'aides à projets musiques actuelles.

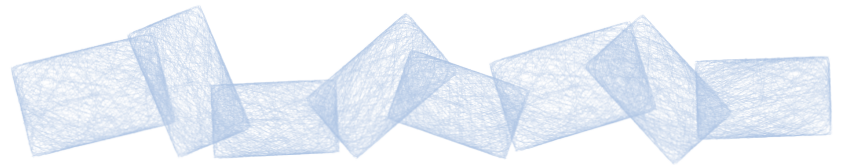
3

### Soutenir de manière plus structurante les lieux et structures qui œuvrent pour la diversité artistique et culturelle en Île-de-France

- **Mettre en place des conventionnements pluriannuels et pluripartites** (avec les villes/intercommunalités et, le cas échéant, l'Etat) sur la base du projet culturel et artistique global des structures répondant à ces exigences de diversité artistique et culturelle.
- **Faciliter l'accès aux dispositifs d'aide à projet musiques actuelles** qui comportent aujourd'hui trop de barrières à l'entrée pour véritablement favoriser la diversité des initiatives et apporter un nouveau souffle aux petites et moyennes structures de l'écosystème musical : assouplissement de certains critères, modalités simplifiées pour le portage mutualisé des demandes d'aide, révision du règlement administratif et financier...
- **Remplacer la logique de non cumul des aides régionales** (entre PAC et dispositifs musiques actuelles par exemple) par une logique d'effet de seuil des subventions régionales, car le système actuel, rigide, peut s'avérer injuste et inégalitaire.
- **Mettre en place une politique volontariste en matière d'emploi** : faire évoluer les emplois tremplin et les adapter aux réalités du secteur culturel, en revenant notamment à une durée d'aide de 6 ans pour faciliter leur pérennisation, poursuivre l'accompagnement des démarches de mutualisation de l'emploi culturel et de nouvelles formes d'organisation (groupements d'employeur, coopératives...) ainsi que des initiatives de formation professionnelle propres au secteur culturel.

## Accompagner un secteur d'activité dans ses mutations

- **Renforcer le soutien aux réseaux culturels** et les considérer comme des outils véritablement complémentaires de l'intervention régionale « directe » : le renforcement des réseaux est fondamental pour poursuivre et développer le travail engagé en matière de solidarité, de coopération, d'accompagnement, de formation permanente, de « recherche et développement »...
- **Favoriser la transition vers le numérique** et permettre aux composantes de la filière de s'adapter aux nouveaux usages et pratiques : renforcer l'outillage des acteurs via une politique d'investissement adapté ; favoriser le développement d'applications, de services et d'innovations via un fonds d'aide à l'expérimentation/innovation, souple et réactif ; encourager le rapprochement avec les acteurs du numérique et le monde de la recherche via des dispositifs type PICRI ; renforcer les compétences par une activité de conseil, d'accompagnement et de formation (pilotée par la Fonderie par exemple).
- **Accompagner les bonnes pratiques** en matière de développement durable, de responsabilité sociétale des organisations, d'innovation sociale, d'égalité hommes-femmes, de prévention... Par le biais d'une critérisation dans les dispositifs existants mais aussi en favorisant l'observation, la capitalisation et la mise en synergie des expérimentations.
- **Renforcer le développement économique des acteurs de la filière**, particulièrement en mobilisant les outils de l'économie sociale et solidaire : rendre ces acteurs davantage éligibles aux dispositifs régionaux déjà existants ; soutenir l'appropriation par les acteurs culturels d'outils de coopération/mutualisation économique (cluster, pépinière...) et relancer notamment des appels à projets PTCE<sup>1</sup> ; accompagner les expérimentations en cours en matière de mobilisation de nouveaux outils économiques et financiers (fonds de trésorerie mutualisé, micro-investissement, épargne solidaire...) ; favoriser le rapprochement avec les entreprises régionales via par exemple le soutien à la mise en place de fonds de dotation dédiés aux acteurs culturels franciliens<sup>2</sup>...
- **Accentuer l'investissement de la Région dans la mise en place du DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement), levier essentiel pour permettre la structuration et l'évolution des acteurs culturels.



## CONCERNANT LA MÉTHODE ET LES MOYENS

Pour que la politique régionale en faveur des pratiques actuelles de la musique et plus généralement de la culture franchisse un nouveau cap, il nous semble indispensable de faire évoluer un certain nombre de cadres d'intervention et notamment de :

### Favoriser la concertation et la coopération territoriale

Il est illusoire et dangereux d'imaginer que la Région peut agir seule en la matière. Dans une Région telle que l'Île-de-France, et a fortiori dans le contexte de recomposition territoriale en cours, une articulation, une complémentarité, mieux, une convergence des politiques publiques sont absolument nécessaires. Cela suppose de définir des outils, aujourd'hui inexistantes ou peu opérantes, de dialogue et de coopération avec l'Etat et les autres collectivités. Avec une préoccupation centrale en termes d'aménagement durable et équitable du territoire, à l'heure où l'installation de la Métropole du Grand Paris et le renforcement des intercommunalités de la zone urbaine de la Grande couronne peuvent faire craindre une Région à 2 ou 3 vitesses.

Mais cela nécessite également une prise en compte plus forte qu'aujourd'hui des « acteurs de terrain » (artistes, professionnels, citoyens...) dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques. Nous appelons donc plus que jamais de nos vœux la mise en place d'espaces permanents de concertation et de co-construction, qui pourraient s'appuyer sur l'expérience des Solima déjà à l'œuvre sur d'autres territoires<sup>3</sup>.

1 Pôles territoriaux de coopération économique / [plus d'informations](#)

2 À titre d'exemple, le Fonds « Mécènes pour la musique ! » mis en place en Pays de la Loire / [plus d'informations](#)

3 SOLIMA : schéma d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles / [plus d'informations](#)

## Installer une plus grande transversalité dans l'intervention régionale

Nous l'avons vu, ces musiques et les pratiques qu'elles génèrent doivent être considérées dans toutes leurs dimensions. Car, au-delà de leur dimension artistique, elles sont génératrices de lien social, de richesse économique, d'emploi, d'innovation... Pour répondre de manière cohérente, complète et adaptée aux enjeux des musiques actuelles, l'intervention publique ne peut plus se limiter aux instruments classiques de politique culturelle, même si ceux-ci restent la pierre angulaire de cette réponse. A l'échelle de la Région, il nous semble nécessaire de renforcer la transversalité entre les différentes directions et les différents services, en y associant également les organismes associés (culturels bien sûr mais aussi l'Atelier, l'Arène IDF, l'IAU, Défi Métiers, la Fonderie...) et en mobilisant les outils transversaux. Les fonds structurels européens, transitant désormais largement par les Régions, constituent un exemple marquant : peu accessibles aux acteurs culturels, ils peuvent pourtant devenir un outil essentiel pour soutenir autrement les projets artistiques et culturels sur les territoires.

## Simplifier fortement le cadre administratif et financier

Le règlement administratif et financier de la Région constitue un véritable frein à un accès plus large aux dispositifs de la Région. Il nous paraît donc absolument nécessaire de le réviser afin de pouvoir davantage concerner des structures culturelles dont le mode de fonctionnement est aujourd'hui difficilement compatible avec les calendriers et procédures des dispositifs régionaux. Dans cette optique, nous avons contribué l'an passé à faire des propositions concrètes avec le Collectif des associations citoyennes dans le cadre d'une expérimentation sur la simplification des procédures d'aides aux associations<sup>1</sup>. De manière plus générale, pour garantir la diversité des initiatives, favoriser l'expérimentation et l'innovation, le soutien régional doit gagner en souplesse et en réactivité, via notamment des fonds transitant par d'autres organismes. Le dispositif Itinérances est à ce titre exemplaire : l'aide de la Région apportée au RIF pour la mise en place de ce dispositif débouche sur des effets de leviers immédiats et très positifs. Un conventionnement avec le CNV<sup>2</sup> pour la mise en place de fonds communs (comme cela se concrétise actuellement dans d'autres Régions) constitue également une piste intéressante à étudier.

## Renforcer les moyens humains et budgétaires

Le budget culture, renforcé lors des deux mandatures précédentes, peut paraître conséquent en volume global. Toutefois, rapporté au nombre d'habitants ou encore au budget global, le constat est moins flatteur : sur ces deux indicateurs, le Conseil Régional d'Île-de-France n'est respectivement que 21<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> dans le classement des Régions<sup>3</sup>. Alors que la réforme territoriale va donner une dimension encore plus importante à l'entité régionale, les moyens alloués à la culture doivent également évoluer sensiblement à la hausse. Il nous semble par ailleurs qu'une politique plus ambitieuse en faveur de la culture passera par un renforcement des personnels dédiés au sein de la Région : ils sont aujourd'hui objectivement trop peu nombreux pour gérer l'ensemble des dispositifs régionaux, développer l'expertise nécessaire et dialoguer sereinement avec les porteurs de projets.

5

## QUI SOMMES NOUS ?



Le RIF (Réseaux en Île-de-France) est la confédération des réseaux départementaux de lieux et structures de musiques actuelles en Île-de-France : MAP (75), Pince Oreilles (77), Le CRY (78), Rezone (91), Réseau 92, MAAD 93, Réseau Musiques 94, Combo 95. Réunissant à travers ces 8 réseaux plus de 220 acteurs très divers (salles de concerts, studios de répétition, écoles de musique, festivals, labels, radios, producteurs de spectacles...), cette association fédérative régionale a pour but de structurer durablement le secteur des musiques actuelles/ amplifiées en Île-de-France, et d'en favoriser le développement.

Le RIF est membre du SMA (Syndicat des Musiques Actuelles), de l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles) et d'AGI-SON (Agir pour une bonne gestion sonore).

1 Ces propositions sont consultables sur : [www.associationscitoyennes.net](http://www.associationscitoyennes.net)  
2 Centre national de la chanson, des variétés et du jazz : [www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)  
3 Source : News Tank Culture, 2014